

prix aux pêcheurs, mais les conditionneurs et les distributeurs, pris entre les deux, ont des difficultés. Cela se constate aujourd'hui à Terre-Neuve, de même que dans le cas de nos pêches de poisson d'eau douce.

Nous devons réellement améliorer notre rendement. Nous pouvons le faire à propos des méthodes de prise, du traitement et du ramassage du poisson, de la réfrigération en vue du maintien de la qualité et de la distribution. L'Office qu'on propose dans le bill s'acquittera certainement de ces tâches. Il le fera, j'en suis sûr, d'une manière plus efficace que les entreprises ad hoc et relativement primitives qui s'occupent de la plupart de nos opérations concernant le poisson d'eau douce. On a eu des exploitants compétents et il y a de très bonnes compagnies, mais en général, cette industrie est demeurée, soit dit sans l'offenser, dans un état relativement arriéré. Grâce à un organisme unique qui s'occupera du ramassage, du traitement, ainsi que du commerce interprovincial et international nous faisons ce qu'on a fait il y a plusieurs années dans le cas du blé. Nous permettons aux pêcheurs—autrefois il s'agissait des producteurs de blé—d'améliorer leur situation et, au cours d'une certaine période, de faire de leur produit un article très recherché qui attirera les prix forts.

Cette simple opération administrative nous permettra de faire plusieurs choses. Nous pourrons non seulement négocier en meilleure position sur tous les marchés d'Amérique du Nord, mais nous insisterons également sur la qualité du produit. Nous préviendrons la réfrigération et d'autres installations nécessaires à la conservation du poisson et au maintien de la qualité. En outre, nous éviterons le double emploi en groupant les installations et en augmentant les possibilités de chargement dans les usines, ce qui permettra d'utiliser au maximum notre système de transport. De cette façon, sans doute, le pêcheur jouira d'une certitude accrue à propos du prix minimum pour la saison qui vient. A la fin de la saison, si l'Office est parvenu à vendre le poisson à un prix plus élevé, le pêcheur obtiendra un paiement supplémentaire. En d'autres termes, il recevra un revenu qu'il pourra prévoir avec quelque certitude et plus exactement qu'autrefois. En outre, il recevra un revenu qui lui permettra de faire des projets et d'investir.

L'Office aidera également le pêcheur à financer son exploitation. Il lui fournira des avances—terme plutôt vague—et l'aidera à payer des choses telles que l'essence, ses filets et ainsi de suite. Sauf erreur, l'Office ne l'aidera pas à acheter un nouveau bateau et ne fera même pas un placement plus considéra-

ble pour une nouvelle usine et autres installations du même genre. J'espère que le pêcheur pourra profiter de notre loi améliorée sur les prêts aidant aux opérations de pêche et de la loi concernant le régime d'indemnisation des pêcheurs, qui le protège contre le risque de pertes et ainsi de suite. Je remarque également que le ministère du Nord canadien pourra peut-être venir en aide à nos indigènes, les Métis et autres, pour le financement de leurs bateaux et de leur matériel; mais en principe, je compte que les mêmes programmes améliorés d'aide financière et d'assurance offerts d'un bout à l'autre du pays seront également utilisés dans ce cas-là.

Le député de Gander-Twillingate (M. Lundrigan) a soulevé quelques points que je trouve tout à fait pertinents. Il a parlé d'un discours que j'ai prononcé à Boston sur la rentabilité de l'industrie de la pêche. J'espère que l'industrie sera rentable, et je ne doute pas qu'il a hâte qu'elle le devienne.

Certaines industries du pays sont prospères en ce moment, mais d'autres sont en difficulté. C'est le rôle du gouvernement d'aider souvent les industries à s'adapter aux conditions nouvelles, mais je préfère que les industries reçoivent une aide de rajustement plutôt qu'une aide permanente. Le député vient d'une région où une partie de l'industrie de la pêche au moins a besoin d'une aide de rajustement. Elle ne requiert pas une assistance occasionnelle, une sorte de cataplasme appliqué tard au printemps de chaque année jusqu'à la fin de l'automne; elle a besoin d'un programme de cinq, dix ou quinze ans. C'est ce dont certaines industries ont besoin, notamment celle du poisson salé sur la côte est.

Cette industrie-là aurait peut-être aussi besoin d'un organisme semblable à l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. Mais il faudrait l'adapter aux conditions particulières qui existent, l'orienter de façon à accroître le revenu des pêcheurs, à les aider à rendre leur industrie plus stable, à donner un point d'appui à leurs projets d'avenir et à les aider à rationaliser et à moderniser, au sein de l'industrie, les processus de transformation, les méthodes de vente et les moyens de transport pour que les recettes soient plus abondantes.

Autre problème, et qui ne se confine pas uniquement au Canada: comment obtenir un plus grand pourcentage du prix de détail des marchandises vendues hors du pays. On peut y arriver de plusieurs façons. Peut-être par la création d'une société de la Couronne. Sans contredit, par l'établissement de coopératives et d'autres sociétés qui soient bien organisées